

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DELIBERATION

Séance du 17 février 2026, Mairie de La Talaudière

Date de convocation : 10 février 2026

Matière : Finances

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026
2026DEAS1702004

Le Président certifie

1°- que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil d'administration.

2°- que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°- que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 12 sur lesquels il y avait 8 membres présents à savoir :

Etaient présents :

- 1- Ramona GONZALEZ-GRAIL, Présidente
- 2- Marie-Christine PERSOL, Vice-Présidente
- 3- Suzanne DOMPS
- 4- Marc ARGAUD
- 5- Marie-Noëlle MORETON
- 6- Carole GRANGE
- 7- Ariane LAFOND
- 8- Gérard PEREZ

Etait représenté :

- 9- Gérard RIBEYRON, étant représenté par Madame Suzanne DOMPS

Etait absent excusé :

- 10- Jean-Luc REYMOND

Etaient absentes :

- 11- Béatrice REY
- 12- Hélène FRERY

Secrétaire élue pour la durée de la session : Suzanne DOMPS



Madame la Vice-Présidente explique que le CCAS est un établissement public administratif qui vote son budget indépendamment du budget de la ville.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, la loi ATR du 06 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi Notre du 7 Aout 2015, a créé le ROB et constitue une base qui vient étoffer les dispositions relatives à la tenue du DOB. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population et nécessite une délibération spécifique.

Les orientations budgétaires 2026

La commune envisage de maintenir son ambition de solidarité et de proximité au travers du CCAS.

Le CCAS pour mettre en œuvre son action s'appuie principalement sur des orientations politiques suivantes :

- Lutter contre les exclusions et répondre à l'urgence économique et sociale en s'appuyant sur l'outil « épicerie sociale », par la possibilité d'attribution d'aides financière individuelle, ou par la possibilité de mettre à l'abri un ménage dépourvu d'hébergement
- Lutte contre l'isolement des personnes et notamment des personnes âgées en proposant une veille téléphonique hebdomadaire, par l'organisation d'une sortie intergénérationnelle ou du repas des aînés
- Être un acteur de prévention de la perte d'autonomie en proposant des ateliers de préventions destinés aux seniors, dans le cadre de l'accueil du public en Mairie ou lors de visites à domicile, en participants à la semaine des aidants
- S'affirmer comme un service public de proximité pour les talaudiétois en proposant une orientation ou un accompagnement aux habitants dans leurs démarches administratives.

A- La section de fonctionnement :

LES DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	105 330.00 €	103 245.00 €	100 710.00 €
012	Charges de personnel	92 206.00 €	127 397.00 €	125 608.00 €
65	Autres charges de gestion	77 060.00 €	23 573.00 €	22 900.00 €
68	Dotations aux provisions	0 €	100.00 €	100.00 €
042	Transferts entre sections	454.00 €	1 253.00 €	300.00 €
TOTAL		275 050.00 €	255 568.00 €	249 618.00 €

LES RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
70	Produits des services	54 830.00 €	50 830.65 €	46 038.62 €
74	Dotations et subventions	0 €	133 400.00 €	164 000.00 €
75	Autres produits de gestion	1 139.45 €	1 100.11 €	1 100.00 €
Total réel		55 969.45 €	185 330.76 €	211 138.62 €
002	Excédent reporté	219 080.55 €	70 237.24 €	38 479.38 €
TOTAL GENERAL		275 050.00 €	255 568.00 €	249 618.00 €

B- La section d'investissement

LES DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
21	Immobilisations corporelles	1 683.00 €	2 135.00 €	2 565.00 €
TOTAL		1 683.00 €	2 135.00 €	2 565.00 €

LES RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €	130.93 €
27	Immobilisations financières	0.95 €	0.88 €	0.00 €
040	Transferts entre section	454.00 €	1 253.00 €	300.00 €
Total réel		454.95 €	1 253.88 €	430.93 €
001	Excédent reporté	1 228.05 €	881.12 €	2 134.07 €
TOTAL GENERAL		1 683.00 €	2 135.00 €	2 565.00 €

En conclusion, la commune, par l'intermédiaire du CCAS, poursuivra son objectif de favoriser le lien social, maintiendra son accueil de proximité et reconduira ses actions en direction des Talaudiérois les plus fragiles et en faveur du bien vieillir.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente, les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, déclarent à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Il est pris acte de la tenue de ce débat qui donnera lieu à une délibération spécifique.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exact,

A La Talaudière, le 17 février 2026



La Présidente,
Ramona GONZALEZ GRAIL

La Secrétaire de séance
Suzanne DOMPS